

- Coupe appréhendée de plus de six millions de dollars
- 127 emplois menacés

page 5

19 octobre
2001

nouvelles

496



Pour les 2000
travailleurs d'Olymel
**La meilleure convention
du secteur**

pages 3-4



Ça va pas la tête ?

Bien sûr, tout le monde a un peu la trouille, c'est normal. Tous ces poings en l'air, ces regards noirs et ces bouches tordues et vociférantes, tous les jours aux nouvelles télé et en première page des journaux...



On a beau se dire que ce sont les Américains qu'ils détestent comme ça... comme nos dirigeants n'arrêtent pas depuis un mois de dire que nous pensons exactement comme les Américains, que nous sommes totalement sur la même longueur d'ondes que les Américains, que nous partageons entièrement leurs valeurs et leurs dogmes (bâtard, faites-les taire, quelqu'un !), comment pourrait-on leur reprocher de nous mettre dans le même paquet, ou pire dans la même enveloppe, hein ?

Oui mais il ne faut pas délirer non plus et s'imaginer que parce qu'un kamikaze de la bande à ben Laden a un jour pris le métro à Montréal, que tout l'air et toute l'eau sont empoisonnés de Sainte-Dorothée jusqu'à Saint-Bruno.

Ce climat de panique qui se répand est autant si non plus dangereux que ben Laden et ses sbires eux-mêmes. Surtout quand cette panique se manifeste par des sondages où la population se dit prête à sacrifier plein de libertés individuelles sur l'autel de la sécurité. En donnant plus de pouvoirs à la police, notamment, des pouvoirs qui lui permettraient de nous espionner, de nous emprisonner sur présomption, etc.

Plus de pouvoirs à la police ? Ventre saint-gris ! Vous rendez-vous compte de ce que vous dites ?! Avez-vous oublié que plus de pouvoirs à la police signifie automatiquement plus d'abus de pouvoirs de la part de cette même police, plus de bavures policières et plus d'erreurs policières et judiciaires ? Vous ne trouvez pas qu'elle en commet déjà assez comme c'est là ? Ils en sont même rendus à tabasser l'un des leurs, regardez l'affaire Gilles Masse ! Avez-vous oublié que si vous lui donnez un pouce de vos libertés, à la police, elle cherchera à en prendre un pied, elle qui rêve de fouiller partout, de tout savoir et de tout contrôler ? Et que ce sera la croix et la bannière pour récupérer ensuite nos libertés inutilement et naïvement abandonnées ?

« Quand on a rien à cacher... », dites-vous. Justement, même si vous n'avez rien à cacher, la police, elle, quand elle a dans la tête que vous êtes coupable, trouve toujours quelque chose à vous reprocher. En octobre 70, vous souvenez-vous ?, un livre sur le cubisme trouvé dans une bibliothèque personnelle était saisi comme élément de preuve éventuelle d'appartenance au FLQ, le cubisme, c'est bien connu, étant la doctrine du communisme cubain... Qui vous dit qu'aujourd'hui votre bouquin de Ben Weider ne servira pas à vous accuser d'être embrigadé dans les troupes terroristes de votre présumé frère ben Laden ?

496

nouvelles csn

est l'organe officiel
de la Confédération
des syndicats nationaux
(514) 598-2131.

Publié tous les quinze jours,
il est tiré à 24 600 exemplaires
et distribué gratuitement
dans les syndicats de la CSN
à travers le Québec.

Coordination

Benoit Aubry
benoit.aubry@csn.qc.ca

Rédaction

L'équipe du Service
de l'information de la CSN

Photographes

Clément Allard, Alain
Chagnon, Michel Giroux,
Paul Labelle,
Contributions militantes

**Photographies
de la couverture**

Clément Allard

Caricaturiste

Boris

Soutien technique

Lyne Beaulieu

Conception graphique

Jean Gladu

Mise en page

Benoit Aubry, Jean Gladu,
Sophie Marcoux

Numérisation photo

Benoit Aubry

Films

Graphique Couleur

Impression

Les syndiqués CSN
de l'imprimerie L'Éclaireur
de Beauceville

Distribution

L'équipe du Service de distribution
de la CSN, avec la
collaboration de membres
du Syndicat de l'alimentation
de Saint-Hyacinthe
(CSN), en lock-out depuis le
21 juin 1999.

Pour modifier le nombre
d'exemplaires reçus :
(514) 598-2233

1601, av. De Lorimier,
Montréal QC H2K 4M5

Site Internet de la CSN

<http://www.csn.qc.ca>
ISSN : 0712-8789

Dépôt légal - Bibliothèque
nationale du Québec, 2001
Dépôt légal - Bibliothèque
nationale du Canada, 2001

Port de retour garanti : CSN
Envoi de poste
publication
no de convention : 1435388

Au premier plan, Raymonde Gauthier, représentante de la section des employées de bureau du Syndicat des employés du Groupe Olymel. Cette section composée de neuf femmes a entériné l'entente de principe à 75 pour cent. Elle sont par ailleurs en démarche pour l'équité salariale.



Nouveau contrat de travail chez Olymel

La force de l'unité

Roger Deslauriers

Le travail dans les usines d'abattage et de transformation du porc est dur et le rythme du travail accablant. Forcément, les hommes qui y gagnent leur vie veulent y changer les choses. La semaine dernière, après un long processus de négociation et des démonstrations de solidarité comme on en voit rarement, 2000 d'entre eux ont réussi à faire des pas dans cette direction.



Après l'assemblée, la plupart des travailleurs, qu'ils se soient prononcés pour ou contre l'entente, sont venus serrer la pince de leur président, Gérard Lizotte, à gauche sur la photo. En arrière plan, Julien Painchaud, conseiller à la Fédération du commerce, qui a coordonné la négociation des trois syndicats.

Trois appels au Service de l'information de la CSN en deux semaines : Theopolis Waters, journaliste à Kansas City, Missouri, État voisin de l'Iowa, premier État américain pour la transformation du porc, voulait tout savoir de l'évolution de la négociation chez Olymel. Quand il en a connu le résultat, il n'en revenait pas de la qualité des conventions obtenues par les syndicats québécois affiliés à la CSN. « Unbelievable » ! Non ! Pas aussi incroyable que cela quand on connaît l'histoire de toutes les batailles que ces travailleurs et leurs prédécesseurs, parfois leurs proches parents, ont dû mener pour améliorer, peu à peu, leurs conditions de travail. Pas incroyable quand on sait que la compagnie Olymel, cette année, n'a commencé à négocier sérieusement qu'après que les ouvriers des usines de Valley-Jonction, Saint-Simon et Princeville eurent voté, à 90 pour cent, en faveur d'un mandat de grève.

La meilleure convention du secteur

La négociation qui avait débuté en juin a été conclue le mardi 9 octobre. Les travailleurs ont obtenu des améliorations importantes à leurs conditions de travail qui devraient permettre de résoudre des problèmes jusqu'ici récurrents. Ainsi, les mouvements de main-d'œuvre qui étaient au cœur des questions litigieuses ont été réglés conformément aux demandes syndicales. Désormais, l'ancienneté d'usine s'appliquera pour mettre fin à des iniquités qui avaient trop duré.

Du côté de la rémunération l'effet combiné de la hausse salariale et de la baisse des cotisations des travailleurs à leur assurance collective, dont les paramètres sont intégralement préservés, permettra à ces derniers d'obtenir une hausse annuelle de leur revenu de deux pour cent. Les travailleurs d'Olymel demeureront donc, de loin, les mieux rémunérés du secteur de la transformation

Photo : Alain Chagnon



L'assemblée levée, Alain Gardner, président du Syndicat des travailleurs d'Olympia (CSN), recevait les félicitations de plusieurs de ses collègues de travail. Après cinq mois de négociation, le résultat positif devait être un baume pour lui et l'ensemble du comité de négociation.

Photo : Alain Chagnon



L'attention des travailleurs était forte pendant l'assemblée à Saint-Simon lorsque les représentants de leur syndicat donnaient les explications concernant le projet de convention collective.

► du porc tant au Québec et au Canada qu'en comparaison avec les salaires versés aux États-Unis. De plus, les trois syndicats obtiennent des conventions collectives quasi identiques, ce qui était un de leurs principaux objectifs. Comme chez les entreprises concurrentes, la convention collective sera d'une durée de six ans.

Unité et détermination

Leur nombre, leur unité, leur détermination sont les premiers facteurs qui expliquent que ces travailleurs soient encore les seuls de l'industrie de la transformation porcine à ne pas être passés au hachoir et à

continuer de faire des gains. La position concurrentielle de l'entreprise et la nécessité pour elle de maintenir sa production pour garder son marché vaut pour une bonne partie du reste de l'explication.

Les travailleurs de Princeville ont donné leur assentiment à l'entente dans une proportion de 78 pour cent, ceux de Valley-Jonction l'ont entérinée à 87 pour cent et ceux de Saint-Simon à 79 pour cent. Les neuf employés de bureau de l'usine de Princeville qui font partie du syndicat général ont, par un vote distinct, approuvé le règlement à 75 pour cent.

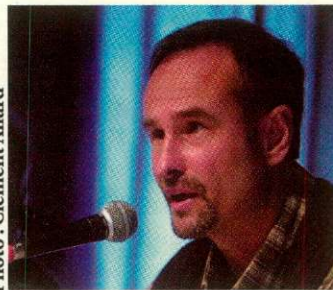


Photo : Clément Allard

Simon Groleau, président du syndicat CSN de l'usine d'Olymel de Vallée-Jonction, recommandant à ses membres l'acceptation de l'entente de principe.



Photo : Clément Allard

Scott-Jonction, le 14 octobre : les membres du comité de négociation devant les 1000 syndiqués d'Olymel à Vallée-Jonction.

La CSN réagit à l'engagement canadien aux côtés des États-Unis

Le Canada doit favoriser le recours à l'ONU

Yvan Sinotte

S'inquiétant de l'engagement canadien aux côtés des États-Unis dans leur riposte contre l'Afghanistan, le président de la CSN, Marc Laviolette, incite le gouvernement du Canada à intervenir auprès de ses alliés de l'OTAN pour qu'ils privilégient le recours à l'ONU afin de résoudre le conflit en cours et qu'il tienne un débat parlementaire sur ses intentions futures.

« La décision américaine de frapper d'autres pays que l'Afghanistan laisse présager un embrasement généralisé dans cette partie du monde, craint le président de la CSN. D'autres moyens que des frappes massives, avec forces aériennes, maritimes et terrestres, sont à la portée des forces de l'ONU pour identifier et traduire en justice les responsables des attentats du 11 septembre. Des opérations ciblées sur le terrain, ménageant les populations civiles, sont préférables aux attaques entreprises. »

Le président de la CSN rappelle que le conseil confédéral de la centrale a adopté une résolution condamnant les attentats du 11 septembre qui ont fait des milliers de victimes et réclamant une intervention de l'ONU. « La CSN est catégorique, affirme le président de la CSN, les personnes responsables de ces actes terroristes doivent répondre de leurs actes et être jugées dans le respect du droit et des chartes. C'est en période de crise que ces instruments de la démocratie, de la paix et du droit doivent s'impo-



Marc Laviolette

Photo : Alain Chagnon

ser. Non à la guerre. Non aux victimes innocentes. »

La CSN relève cependant que ces milliers de personnes n'ont pas été les premières victimes du terrorisme, du fanatisme, des intégrismes religieux de toutes orientations et des totalitarismes politiques, en ajoutant que les femmes, les minorités ethniques, culturelles ou religieuses, à travers le monde, subissent au quotidien la violence de ces extrémismes et de ces totalitarismes.

Pour la CSN, il faut tout mettre en œuvre pour combattre

ici le racisme, l'exclusion, l'intolérance et le fanatisme. Mettre de l'avant une culture de paix.

Pour atteindre ces objectifs, la CSN est d'avis qu'il faut développer une offensive coordonnée en soutenant les forces progressistes ici et ailleurs ; en promouvant la démocratie ; en luttant contre les inégalités, la discrimination et l'exclusion ; en soutenant les luttes des femmes ; en soutenant les luttes des minorités ; en promouvant le développement ; et en refusant l'hégémonisme.

La santé mentale laissée pour compte

Pierre Dubois

Le Centre hospitalier Robert-Giffard, un établissement psychiatrique de la région de Québec, souffre déjà d'un sous-financement. Mais le pire, c'est qu'on parle maintenant d'une compression budgétaire de plus de 6 millions de dollars. « C'est carrément inacceptable », affirme Ann Gingras, présidente du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches.



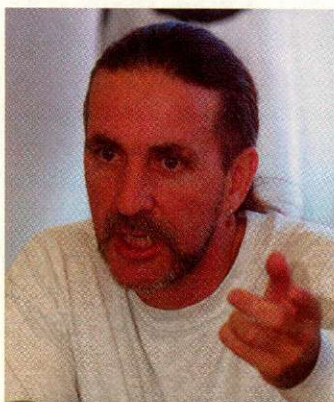
Ann Gingras

Les représentants des 1500 syndiqué-es, membres de la CSN, dénoncent le plan de redressement budgétaire de la direction du Centre hospitalier Robert-Giffard, appuyé par la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec. La régie n'a pas de critères sérieux pour juger du financement. Les principaux motifs pour justifier son budget reposent sur des bases historiques qui remontent au temps des « sœurs ».

Mardi le 9 octobre dernier, le conseil central réagissait à la décision de la régie et de la direction du centre hospitalier d'effectuer des restrictions budgétaires. Devant la gravité de la situation, la présidente du conseil central était entourée de Ginette Lemay, présidente du Syndicat des employé-es de Robert-Giffard, de Daniel Tremblay et de Luc Bellemare, respectivement président et vice-président du Syndicat des éducateurs et éducatrices de la région de Québec et Chaudière-Appalaches et de Cécile Cormier, de la Fédération des professionnelles (CSN).

Le parent pauvre de la santé

En janvier 2001, le Curateur public du Québec, Pierre Gabrièle, remettait à la Régie un rapport accablant sur la qualité de vie des bénéficiaires



Luc Bellemare, vice-président du Syndicat des éducateurs et éducatrices de la région de Québec-Chaudières-Appalaches.

du centre hospitalier. Le Curateur public ramenait la régie à l'ordre « sur le droit des personnes à un hébergement convenable, sur la nécessité de procurer des loisirs adaptés afin de combattre l'oisiveté et sur la nécessité d'assurer aux personnes l'intégrité physique et psychologique ». Dans sa volonté de gérer en comptable, la régie régionale et le centre hospitalier se moquent carrément du Curateur public. Mais le problème, c'est que Pierre Gabrièle, ex-Curateur public et auteur du rapport, est devenu depuis sous-ministre de la Santé et des Services sociaux. Souffrirait-il d'amnésie ?

« On n'entend jamais parler des problèmes vécus par les malades en santé mentale. On noircit pourtant de pleines pages de journaux avec les listes



Ginette Lemay, présidente du Syndicat des employé-es de Robert-Giffard, Ann Gingras, présidente du CCQCA et Daniel Tremblay, président du Syndicat des éducateurs et éducatrices de la région de Québec-Chaudière-Appalaches.

d'attente pour les interventions chirurgicales pour lutter contre le cancer ou les maladies du cœur », explique Daniel Tremblay, président du syndicat des éducateurs (CSN). Les malades mentaux sont des sans voix dans le système de santé.

Un bain par semaine

Ginette Lemay, présidente du syndicat des employé-es, ne pourrait être plus claire : « La qualité de vie des bénéficiaires va continuer d'en prendre un coup. Nous sommes déjà en-deçà du minimum. Actuellement, nous pouvons aider certaines personnes à prendre seulement un bain par semaine, les sorties hors des murs avec les patients sont de moins en moins possibles... » Cécile Cormier, qui représente les professionnelles, va dans le

même sens : « On coupe maintenant dans les services de base. On donne moins de soins et on revient en force avec la contention, l'isolement et une médication plus forte. »

127 emplois en moins

La décision de l'hôpital et de la régie touche 127 emplois. Si toutes les catégories d'emploi sont concernées, les membres du syndicat des employé-es sont touchés de plein fouet. Selon Ginette Lemay, il s'agit des préposé-es aux bénéficiaires, des infirmières-auxiliaires et des infirmières. « Des gens qui sont en contact au quotidien avec les patients. » Plusieurs personnes ont déjà reçu la mauvaise nouvelle par la poste.

Ann Gingras, présidente du conseil central, ne baisse pas les bras pour autant. « Si le ministre Trudel est le ministre des malades, il doit répondre à notre demande de rencontre dans les plus brefs délais. Afin de trouver une solution, les syndicats veulent être partie prenante d'une démarche pour examiner l'organisation du travail », conclut-elle.



Cécile Cormier :
« On coupe maintenant dans les services de base... »

Le STIJM en lutte contre l'antisindicalisme

Hiver chaud à prévoir chez Quebecor

Martin Pelletier *

Depuis un an et demi, le Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal (STIJM) tente de syndiquer les journalistes et techniciens du site Internet Canoë, propriété de Quebecor. Les relations avec l'employeur se sont détériorées à un point tel que le consortium de presse a intenté, début octobre, une poursuite de 100 000\$ contre le président du syndicat, le journaliste Martin Leclerc.



Martin Leclerc, président du Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal

Printemps 2000 : les quelque 32 salarié-es du site Internet de Canoë songent à se syndiquer. L'employeur ne les paie plus pour les chroniques qu'ils signent et leur demande d'effectuer bénévolement des heures supplémentaires. De plus, par mesure d'économie, on coupe le chauffage sur les lieux de travail (au 9^e étage de l'édifice de Quebecor, sur la rue Saint-Jacques) durant les fins de semaine d'hiver. En été, c'est la climatisation qui est coupée. En hiver, certains journalistes travaillent donc avec leurs manteaux (!), et l'été, ils suffoquent. Certains salariés décident alors de contacter le STIJM et demandent de l'aide pour se syndiquer.

Un site Internet sans intérêt ?

Dès le mois de juillet 2000, avec l'appui d'une écrasante majorité de salariés, le STIJM dépose une requête en accréditation. Une semaine plus tard, Quebecor réplique avec la fermeture du site Internet du *Journal de Montréal*, sous prétexte qu'il ne représente aucun intérêt pour les lecteurs. Le site Internet était confectionné et mis en ligne chez Canoë...

« Nous avons encore de la difficulté à le croire, soutient Martin Leclerc. Le *Journal de Montréal* est sans doute le seul quotidien majeur de toute l'Amérique du Nord à ne pas avoir de site Internet. Le plus ironique, c'est que nous avons été les premiers à offrir une version intégrale sur le net. »

Un mois plus tard, la moitié des salariés de Canoë sont congédiés. Plusieurs sont réintégrés quelques jours plus tard, mais en tant que pigistes. Un groupe de sept salariés n'est pas réadmis. Tous avaient participé au processus de syndicalisation.

En avril 2001, après neuf mois de débats, le commissaire Alain Turcotte a ordonné la réintégration des sept salariés injustement congédiés. Quebecor en réadmis seulement deux, prétextant ne pas avoir de travail à offrir aux cinq autres.

Depuis ce temps, Quebecor a intégré le site Canoë aux activités de Netgraphe, une filiale acquise au moment de l'achat de Vidéotron et TVA. Des 32 salariés qui faisaient carrière chez Canoë à l'été 2000, il n'en reste plus que sept. D'une semaine à l'autre, le commissaire du Travail se prononcera sur l'accréditation de Canoë, et tout indique qu'il ordonnera un vote d'allégeance syndicale parmi les 70 salariés de Netgraphe.

Mise en garde contre le processus de syndicalisation

À la mi-septembre, l'employeur a fait parvenir une lettre aux salariés de Netgraphe afin de les mettre en garde contre le processus de syndicalisation. La lettre leur annonçait notamment qu'une de leurs collègues avait été suspendue pour deux semaines pour avoir tenté de mettre la main sur une liste de numéros de téléphone.

La lettre laissait aussi présager des conditions de travail inférieures en cas de syndicalisation ainsi que la fin de tout dialogue direct entre les employés et leurs supérieurs. « Le syndicat tente de vous syndiquer contre votre volonté », prévenait Quebecor, avec beaucoup de subtilité.

« Claude V. Marsolais, un journaliste de *La Presse*, a mis la main sur cette lettre et m'a téléphoné pour savoir ce que j'en pensais. J'ai répondu qu'il s'agissait de tactiques antisyndicales d'une autre époque, d'intimidation. Quelques jours plus tard, il y avait un huissier devant ma porte. Quebecor me poursuivait personnellement pour 100 000 \$ pour atteinte à la réputation. Même s'ils me poursuivent pour 100 millions, je ne retirerai jamais ce que j'ai dit. »

Le STIJM est reconnu à travers le mouvement syndical pour sa forte tradition militante, qui lui a d'ailleurs permis d'obtenir, au fil des 30 dernières années, les meilleures conditions de travail de la profession.

La convention collective est toutefois venue à échéance le 31 décembre 2000 et l'employeur ne semble pas pressé de négocier. Constatant les effets du style de gestion de Pierre Karl Péladeau, le syndicat crée, lentement mais sûrement, des alliances avec les syndicats du *Journal de Québec*, de Vidéotron et de TVA, dont toutes les conventions sont expirées ou sur le point de l'être. Front commun en vue ? Et pour passer le temps, le STIJM vient de déposer une requête en accréditation au nom des 70 journalistes pigistes du *Journal de Montréal*.

L'hiver risque d'être chaud chez Quebecor...

* Vice-président du Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal



Malgré la pluie abondante, quelque 300 personnes issues de 35 pays ont pris part à la marche.

3^e rencontre internationale de la Marche mondiale des femmes

Un pas de plus contre la pauvreté et la violence envers les femmes

Marie-France Benoit

Un pas de plus pour lutter contre la pauvreté et la violence envers les femmes, soit le thème de la 3^e rencontre internationale de la Marche mondiale des femmes, tenue du 2 au 6 octobre, à Montréal, a été franchi. À cette occasion, un nouveau chapitre de la construction du réseau féministe international a été écrit. La CSN y était.

Des participantes en provenance de 35 pays ont en effet décidé de continuer leurs efforts afin de faire entendre le point de vue des femmes dans le monde et de poursuivre la lutte contre la pauvreté et les violences qu'elles subissent quotidiennement.

Une rencontre de débats et d'échange

La troisième rencontre internationale a permis de dresser le bilan du travail réalisé au cours des dernières années et en particulier les actions internationales menées au cours de l'année 2000.

De plus, les participantes ont décidé de resserrer les

grands axes de travail vers le renforcement du vaste mouvement de solidarité des femmes de la base, de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, de continuer le processus d'éducation populaire sur les causes de l'oppression des femmes et les alternatives possibles, puis d'interpeller les gouvernements et décideurs des institutions politiques, afin qu'ils effectuent les changements qui s'imposent pour améliorer les conditions et la qualité de vie des femmes du monde.

Elles ont également commencé les discussions afin de mettre à jour leurs revendications internationales, et ce, en

tenant compte des développements et de la conjoncture internationale.

Une déclaration pour la paix

Compte tenu des événements survenus le 11 septembre et de la conjoncture de guerre qui marque notre actualité, trois panélistes ont été invitées à présenter un état de la situation, ainsi que son impact sur les femmes et sur l'action de la Marche mondiale.

Ce panel regroupait Tahira Khan, de la Marche au Pakistan, Karen Johnson, vice-présidente de NOW et de la Marche aux États-Unis et Bruna Nota, ex-présidente de WILPF (grou-

pe canadien luttant pour la paix dans le monde).

Ces présentations, très émouvantes, ont placé les premiers jalons des travaux entourant l'appel de la Marche mondiale des femmes pour construire un monde égalitaire, solidaire, démocratique et pacifique, appel qui a reçu un appui unanime des participantes.

Comité de direction de la Marche mondiale

Les militantes ont d'autre part élu un comité transitoire de direction international de la Marche. Il sera responsable d'organiser les suivis des mandats votés et d'élaborer des documents précisant les statuts et règlements de la Marche, en tant qu'organisation autonome et démocratique. Il organisera ses actions avec les salariées de la Marche, dont le secrétariat est situé à Montréal et préparera la prochaine rencontre de la Marche mondiale, dans un an, au Mexique.

Notons que la rencontre de Montréal a été marquée par l'émotion et la détermination.

Extraits de l'appel de la Marche mondiale des femmes pour construire un monde égalitaire, solidaire, démocratique et pacifique

« **N**ous, de la Marche mondiale des femmes, proposons la construction longue, patiente et inlassable de la paix, de la justice, de la démocratie et de l'égalité entre les femmes et les hommes comme alternatives aux actes terroristes et aux interventions armées... »

« Nous, les femmes de la Marche mondiale, nous associons solidairement à toutes ces forces qui, partout sur la planète, sont à l'œuvre pour affirmer qu'un autre monde est possible et pour le réaliser... maintenant ! »



Quatre participantes provenant d'autant de pays : Marie-Frantz Johachim d'Haïti, Suzie Rothman de France, Marie-France Benoit, conseillère syndicale à la condition féminine-CSN, et Miriam Nobre du Brésil.

Là aussi, la réalisation de l'équité salariale prend du retard

Jacqueline Rodrigue

21 novembre 1996. L'Assemblée nationale votait, à l'unanimité, la Loi sur l'équité salariale. Cinq ans plus tard, il n'est plus à en douter, très peu d'employeurs seront prêts à verser, le 21 novembre 2001, en vertu de cette loi, les ajustements salariaux dus aux travailleuses. Le 21 novembre, nous aurions voulu en avoir fini et fêter l'événement. Mais, le 21 novembre ce ne sera pas la fin. Loin de là, on peut même dire que c'est un nouveau départ.

La majorité des entreprises du Québec n'étaient pas obligées d'avoir un comité pour réaliser un programme d'équi-

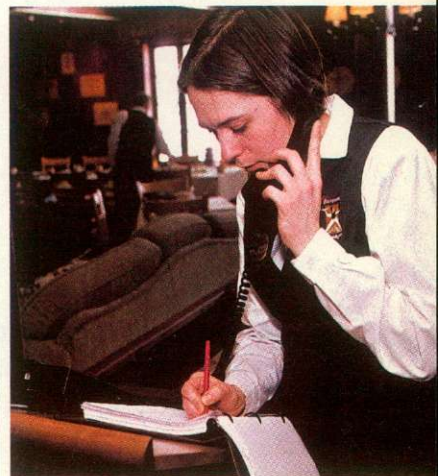
place le comité d'équité salariale prévu à la loi, alors que le syndicat l'avait déjà approché à compter de 1997 concernant



Manon Rodrigue, secrétaire du Stt de la station de ski de Mont-Tremblant.

vailleurs saisonniers complique aussi substantiellement la tâche. Au moment où le comité débutait la cueillette d'information, les personnes, par exemple, qui travaillent à l'école de ski et aux remontées mécaniques n'étaient pas en poste et celles travaillant à la plage quittaient en septembre. C'est difficile dans un tel contexte de rejoindre les individus. Pour y parvenir, le comité a opté pour une formule mixte avec des envois de questionnaires par la poste et en constituant des groupes de 30 salarié-es pour y répondre sur place.

Ces 1300 salarié-es ont été regroupés en 131 catégories d'emplois, ce qui constitue donc beaucoup de catégories à analyser. « Nous parvenons à



Plusieurs employé-es sont des travailleurs saisonniers.

évaluer quatre postes par jour. Même avec un comité de huit personnes, on ne connaît pas tous les postes de l'entreprise. Il nous faut souvent faire des vérifications avec les individus ou avec les superviseurs. C'est souvent pour les employé-es de bureau que le comité a dû revoir la cote à la hausse. Elles ne cotaient pas pour les conditions de travail. Elles ne pensent pas aux poids qu'elles soulèvent et aux mauvaises postures de travail », poursuit Manon Rodrigue.

Photos : Alain Chagnon



Le syndicat CSN de la station Mont-Tremblant représente 1300 personnes.

té salariale au sein de leur entreprise. En effet, seules les entreprises de plus de 99 employé-es avaient cette obligation. Parmi ces dernières, la plupart n'ont pas complété l'exercice et dans les autres entreprises, c'est souvent seulement à compter du 21 novembre prochain que les syndicats sauront ce que les employeurs auront ou n'auront pas fait. Ils pourront alors porter plainte s'ils estiment que les droits des travailleuses n'ont pas été respectés.

Pourquoi les délais sont-ils outrepassés ?

Exemple : Mont-Tremblant

Le syndicat CSN de la station de ski Mont-Tremblant représente approximativement 1300 personnes. Ce n'est qu'en avril 2001 que l'employeur a mis en

ce dossier. Les mois précédents avril 2001 avaient servi à négocier le renouvellement de la convention collective. Le 15 octobre, le comité d'équité salariale n'avait pas encore terminé les rencontres avec les employé-es pour procéder à l'évaluation des emplois.

« C'est certain que l'on n'arrivera pas à terminer les travaux pour le 21 novembre. Pour effectuer tout le travail dans les délais, il aurait fallu amorcer les travaux au moins en novembre 2000 », explique Manon Rodrigue, secrétaire du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la station de ski de Mont-Tremblant.

Le fait que les mille trois cents employé-es sont répartis sur un grand site et qu'un grand nombre sont des tra-



Plusieurs travailleurs saisonniers étaient absents lorsque la cueillette d'information sur les postes a commencé.



Le comité parvient
à évaluer quatre postes
par jour.

Et la fin des travaux ?

Les membres du syndicat savent déjà que l'opération se terminera après le 21 novembre, mais ils n'en tiennent pas rigueur au syndicat parce qu'ils comprennent l'ampleur de la tâche, que l'employeur s'y est mis tardivement et que les versements seront rétroactifs au 21 novembre 2001. « Nous avons parlé d'équité salariale à chacune de nos assemblées générales et nous en avons parlé abondamment dans notre journal syndical. Nos membres ont pu suivre de près tous nos travaux. Ils savent de quoi il en retourne. Pour les travailleuses que nous représentons, ce qui compte c'est que leur travail soit enfin reconnu à sa juste valeur. Ça fait des années que les travailleuses d'ici se plaignent d'être sous-payées par rapport à ce qu'elles font », affirme Manon Rodrigue.

Pour la représentante syndicale, bien que la tâche soit ardue, il est clair que l'avenir ne sera plus le même. « Une fois cet exercice terminé, il sera plus facile pour nous comme pour l'employeur de procéder à la création de nouveaux postes et à l'évaluation de ceux-ci », ajoute-t-elle.

Manon Rodrigue estime que pour bien faire leur travail, il est impossible d'aller plus vite. Mais pour elle, c'est tout aussi clair qu'il n'est pas question de « botcher » la démarche pour arriver dans les délais. L'employeur voudrait qu'on accélère, mais nous verrons à procéder étape par étape sans en brûler aucune. Il nous faut prendre le temps de répondre correctement aux questions, par exemple à celles qui se posent pour déterminer la rémunération. Chez nous, il y a des gens à pourboires et d'autres qui ont des « bonis ». Nous ne savons pas encore comment nous prendrons en compte ces volets de la rémunération », conclut-elle.

« Ce qui se passe à Mont-Tremblant illustre très bien la situation de l'équité salariale au Québec. On a pris la route pas mal en retard pour se rendre au rendez-vous, mais les syndicats ont l'intention de tenir le volant et de se rendre à bon port avec tous leurs morceaux », a exprimé Claudette Carbonneau, vice-présidente de la CSN.



Les 1300 salarié-es de Mont-Tremblant sont regroupés en 131 catégories d'emplois.

La CSN salue l'initiative du ministère du Travail

La vice-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, a salué l'annonce faite par le ministre du Travail, Jean Rochon, le 15 octobre, de prendre désormais sous l'aile de son ministère tout le volet d'assistance pour la réalisation des démarches d'équité salariale dans les entreprises, et ce, jusqu'au 30 juin 2002. « Nous espérons, par ce geste que vient de poser le ministre, que tous les acteurs prendront



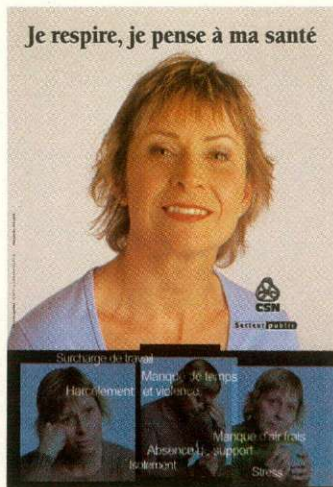
Claudette Carbonneau

la mesure du caractère irréversible du processus et comprendront que le gouvernement prend ainsi les moyens afin d'assurer aux femmes que les démarches d'équité salariale produiront des résultats tangibles dans l'ensemble des entreprises du Québec », a souligné Claudette Carbonneau.

La CSN souhaite que cette assistance soit accessible non seulement aux employeurs mais aussi aux femmes et à leurs syndicats. Dans le même esprit, les représentantes de la centrale espèrent que les consultants que le ministère entend accréditer ne seront pas là pour déposséder les travailleuses d'une démarche qui les concerne au premier chef.

Lors de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale, nous avons réclamé une commission indépendante du gouvernement. Toutefois, la CSN a décrié rapidement l'attitude de la Commission de l'équité salariale qui n'a pas su donner tout le support qu'elle aurait dû aux entreprises. « La commission a créé plus d'embûches qu'elle en a éliminées. En outre, après avoir adopté cette loi, le gouvernement se devait de se soucier de son application sur le terrain sinon, il n'aurait rien changé à la discrimination que cette loi devait pourtant tendre à enrayer. Nous croyons que l'annonce d'aujourd'hui favorise la poursuite des objectifs fondamentaux prescrits par la loi, soit l'élimination de la discrimination salariale faite aux femmes », d'expliquer Claudette Carbonneau.

La CSN a toujours maintenu qu'il n'était pas question de repousser les délais d'application de la loi. Le 21 novembre, peu de femmes seront en mesure de toucher les ajustements salariaux auxquels elles ont droit, mais il importe que les démarches entreprises soient de qualité. Par ailleurs, les versements salariaux sont dus au 21 novembre 2001 et, à ce chapitre, la loi a un caractère rétroactif.



Je respire... je pense à ma santé

Dans le secteur public la cote d'alerte est dépassée

Claude Saint-Georges

Les problèmes de santé qui affectent les travailleuses et les travailleurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux ont connu une forte hausse au cours des dernières années. Ce sont surtout les atteintes à la santé psychologique qui augmentent, au point de constituer la moitié des motifs de retrait du travail dans certains secteurs.

« La cote d'alerte est dépassée, de soutenir le président de la CSN, Marc Laviolette, et c'est pourquoi nous avons lancé au printemps dernier une campagne auprès de nos syndicats autour du thème : *Je respire... je pense à ma santé.* »

Une deuxième phase de la campagne, dont le thème est *Respirons !* est en cours. Elle s'adresse aux 135 000 membres des quatre fédérations du secteur public de la CSN, soit la Fédération de la santé et des services sociaux, la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec, la Fédération des employées et employés de services publics et la Fédération des professionnelles.

Ce qui se retrouve à la source des problèmes de santé des travailleuses et travailleurs du secteur public, ce sont les surcharges de travail, le trop-plein de stress, les phénomènes de violence et, pour une partie des établissements, une mauvaise qualité de l'air ambiant. Des dépliants, abordant chacun de ces sujets, proposent aux syndicats des pistes d'action pour l'analyse des problèmes et l'adoption de stratégies collectives axées sur la prévention.

Pas de répit dans les compressions

Les compressions budgétaires dans la santé et les services sociaux et dans l'éducation sont la principale source de l'augmentation des problèmes de santé dans le secteur public.

« Ce qui pèse sur le moral, ce n'est pas seulement la brutalité de ces compressions, c'est aussi le fait qu'elles durent

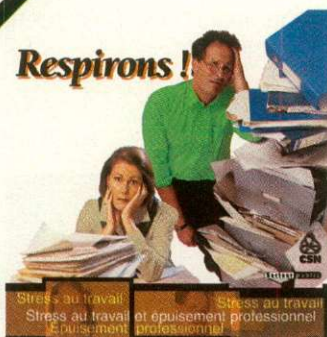
dans le temps et qu'on ne voit pas poindre de répit », ajoute Marc Laviolette.

Dans la santé et les services

sociaux, le recours à l'assurance salaire pour les absences en maladie a augmenté de 30,8 pour cent en nombre d'heures entre 1997 et 2000. Les causes psychologiques comptent pour 41 pour cent des absences en moyenne dans le réseau et elles dépassent 50 pour cent dans les CLSC et les centres jeunesse.

Dans le réseau scolaire, on observe une hausse importante de l'invalidité. Le coût des absences a augmenté de 30 pour cent entre 1997 et 2000 et représente maintenant 3 pour cent de la masse salariale. Les invalidités de nature psychique représentent maintenant 40 pour cent du nombre de jours non travaillés.

« Devant une situation aussi sérieuse, ce sont les approches de prévention qui doivent primer. Ce que nous observons va dans un tout autre sens, puisque les administrateurs ont principalement recours au harcèlement administratif et médical des personnes malades. Plutôt que d'aller à la source et de se doter de programmes de prévention, les directions utilisent toutes sortes de moyens pour forcer un retour au travail, très souvent prématuré et risqué. Nous allons toujours combattre ces pratiques et nous allons revendiquer des programmes de prévention. C'est la seule solution durable aux problèmes de santé qui nous confrontent », de conclure Marc Laviolette.





La force du nombre ! Pour la cinquième fois, c'est plus que jamais une réalité dans le secteur hôtelier de la Fédération du commerce de la CSN.

Ça commence à bouger dans les hôtels !

Pierre Dubois

La Fédération du commerce entreprend actuellement sa cinquième négociation coordonnée et 33 syndicats regroupant 4700 membres y participeront. « Malgré la volatilité actuelle de l'économie, nous sommes très optimistes pour obtenir d'excellents résultats avec nos revendications de 2002 », affirme Jean Lortie, président de la Fédération du commerce de la CSN.

Les 1^{er}, 2 et 3 octobre derniers à Sherbrooke, les 70 délégués du secteur hôtelier se sont donné une plate-forme commune de revendications pour la négociation coordonnée de l'été 2002. La plate-forme est actuellement discutée dans chaque syndicat et son adoption finale devrait se faire avant les Fêtes. Parmi les enjeux de la prochaine négociation, et qui se refléteront dans la plate-forme, notons ceux qui touchent au vieillissement des tra-

vailleurs et des travailleuses de l'hôtellerie.

« Les hôtels de Montréal, de Québec et de l'ensemble du Québec ont connu de bonnes années en 1999, 2000 et 2001. Même s'il faut tenir compte des événements du 11 septembre à New York, les perspectives économiques restent bonnes dans les hôtels et les travailleuses et travailleurs du secteur, syndiqués à la CSN, devraient en profiter », affirme Jean Lortie.



À Sherbrooke, les délégués du secteur hôtelier ont vivement débattu de la plate-forme en vue de la négociation coordonnée de l'été 2002.

CPE : l'équité salariale et le régime de retraite, maintenant ! Pas dans 20 ans !



Claude Saint-Georges

Les travailleuses des centres de la petite enfance, membres de la Fédération de la santé et des services sociaux CSN, se mobilisent à nouveau, deux ans après avoir remporté leur éclatante victoire syndicale.

En avril 1999, au point culminant de leur mobilisation, les travailleuses de centres de la petite enfance ont organisé deux manifestations qui ont rassemblé 4000 personnes dans les rues de Québec et de Montréal. Elles retourneront manifester à Québec le 27 octobre prochain, car le gouvernement québécois ne respecte plus les engagements qu'il a pris lors du règlement survenu avec la FSSS-CSN en mai 1999.

En plus d'un important redressement salarial, les travailleuses de garderie avaient obtenu l'enclenchement de travaux pour mettre en place un régime de retraite et pour réaliser l'équité salariale dans leur secteur.

« Même si nous nous sommes entendus avec la partie patronale et les représentants du ministère de la Famille et de l'Enfance sur la façon de donner suite aux engagements de 1999, les travaux sont paralysés depuis un an et nous sentons maintenant que le gouvernement ne semble plus disposé à respecter sa parole », commente Ginette Lavoie, responsable du secteur des centres de la petite enfance à la FSSS.



Ginette Lavoie

« Cela fait plus de 20 ans que les travailleuses des centres de la petite enfance luttent pour obtenir des conditions de travail acceptables. S'il faut reprendre le combat, nous le ferons, car la manifestation du 27 octobre ne sera qu'une première phase de notre plan d'action pour que le gouvernement québécois nous respecte enfin », ajoute Ginette Lavoie.

Les syndicats des centres de la petite enfance de la FSSS-CSN regroupent plus de 5000 membres, soit près de 85 pour cent de l'effectif syndiqué de ce secteur.



En 1999, les travailleuses des CPE avaient organisé deux manifestations qui avaient rassemblé 4000 personnes à Québec et à Montréal.

Pêcheries Marinard

Heures sombres pour les employé-es

La communauté de Rivière-au-Renard, en Gaspésie, vit des heures sombres : la très grande majorité des 120 employé-es de Pêcheries Marinard sont en mise à pied. « Ils sont les otages des pêcheurs et des producteurs qui ne s'entendent pas sur le coût de la livre de crevettes. À défaut d'une entente, les pêcheurs débarquent leurs cargaisons ailleurs. De plus, la nouvelle décision de la Régie des marchés agricoles du Québec sur le coût de la crevette se fait cruellement attendre », déplore la présidente du Conseil central

de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, France Boulay.

À moins de deux mois de la fin de la saison de pêche, les employé-es de l'usine risquent de ne pas avoir travaillé suffisamment pour se qualifier à l'assurance-emploi. « Certaines et certains d'entre eux sont déjà sans revenu. Il faut vraiment faire quelque chose », de dire la présidente du conseil central. Celle-ci mise beaucoup sur une rencontre que le sous-ministre de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec doit avoir avec les pêcheurs et producteurs.

D'autre part, Emploi-Québec devrait rétablir, le 29 octobre, ses programmes visant à embaucher les salarié-es sur des projets d'employabilité. Emploi-Québec avait « tabletté » ce type de projet.

M.C.

Santé et sécurité du travail

Salons officiel et parallèle



Des dizaines d'exposants ont participé au Salon santé et sécurité du travail les 11 et 12 octobre au Stade olympique. Pendant ce temps, l'Assemblée des travailleurs et travailleuses accidentés du Québec (ATTAQ) tenait un salon parallèle aux portes du stade. Cette or-



Photos : Alain Chagnon

ganisation revendique notamment la reconnaissance de toute lésion professionnelle, la pleine compensation pour tout arrêt de travail dû à une lésion professionnelle, la pleine indexation annuelle de toute somme versée par la CSST, la prépondérance de l'opinion du médecin traitant, des

Nouveaux venus dans la santé et les services sociaux

Le Syndicat national des employés de l'Hôpital général de Pointe-Claire a déposé, le 5 octobre, une requête en accréditation pour représenter les 84 employé-es de bureau de l'établissement qui n'étaient pas syndiqués. Ils se joindront ainsi à la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), la plus importante et plus représentative organisation syndicale dans le réseau public de santé et de services sociaux au Québec, forte de quelque 103 000 membres.

J.-P.L.

services complets et équitables de réadaptation, la réintégration chez l'employeur sans limite de temps. En plus de ce

salon, l'ATTAQ entreprend cet automne une tournée des députés pour les sensibiliser à sa cause.

Y.S.

Chapeau, les filles !

La CSN appuie encore cette année le concours *Chapeau, les filles !*, ainsi que son nouveau volet *Excelle Science*, organisés par le ministère de l'Éducation. Ce concours vise à inciter les femmes à joindre les domaines traditionnellement masculins de la formation professionnelle et technique, des sciences et du génie.



Actuellement, on constate une sous-représentation féminine en informatique (28 pour cent), en ingénierie (15 pour cent) et dans presque tous les programmes de génie. Il s'agit pourtant de domaines reconnus comme des secteurs d'avenir.

La CSN offre un prix de 1000 dollars à une fille se désignant comme faisant partie d'une communauté culturelle ou à une autochtone qui a choisi d'exercer un métier non traditionnel. La CSN, la FNEEQ et la FP participeront aussi financièrement aux prix remis aux lauréates du volet *Excelle Science*. Celui-ci s'adresse aux étudiantes inscrites à un programme menant à l'obtention d'un baccalauréat dans une discipline scientifique où les femmes constituent moins du tiers de l'effectif scolaire.

B.A.



À vos livres

Un débat jamais terminé

L'action politique à la CSN a toujours alimenté des débats passionnés. Sur sa nécessité, sur ses limites entre la neutralité et l'action partisane. Ayant brossé le portrait des liens entre les syndicats et les partis dans le temps et dans le monde, ce document de réflexion retrace ensuite l'évolution de l'action politique à la CSN depuis sa fondation jusqu'à aujourd'hui. Enfin, il décrit la crise actuelle du « politique » et dégage des pistes pour l'avenir. Voilà un ouvrage indispensable pour la réflexion collective toujours en cours à la CSN.



Disponible à la librairie de la CSN

1601, De Lorimier, Montréal, QC H2K 4M5

documentation@csn.qc.ca

(514) 598-2151

Gratuit

Frais d'expédition : 2,50 \$

Aussi disponible sur www.csn.qc.ca

Michel Chartrand Patriote de l'année

La Société nationale des Québécois Richelieu-Saint-Laurent, en collaboration avec la Société des Patriotes du Québec, remettra son prix « La Rose de Larochelle » 2001 à notre camarade et ami Michel Chartrand, lors d'un banquet d'honneur qui aura lieu le 24 novembre prochain à Saint-Jean-sur-Richelieu.

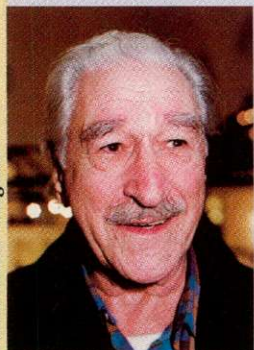


Photo : Alain Chagnon

Ce prix est remis depuis 21 ans à une personne qui a fait preuve d'un attachement et d'un dévouement exceptionnels pour sa patrie, qui a consacré plusieurs années de sa vie à promouvoir le nationalisme québécois sous toutes ses formes.

Dans son communiqué, la SNQ écrit de Michel Chartrand, qui a été président du Conseil central de Montréal de la CSN de 1969 à 1978: « Socialiste, syndicaliste, humaniste et nationaliste, il poursuit depuis toujours sa lutte pour la défense de la dignité et des droits des travailleurs. Homme de parole avant tout, il donne au peuple québécois un exemple inestimable, celui de la constance dans l'engagement à militer pour une cause. La justice sociale est son cheval de bataille, afin que les petits, les sans-voix, puissent accéder à la dignité, à la fierté et au bonheur. »

On ne saurait dire mieux.

Pour réservations et renseignements : (450) 346-1141

J.-P.P.

Société de transport de Laval

Rejet unanime des offres salariales

Dans la semaine du 8 au 12 octobre, les chauffeurs d'autobus de la Société de transport de Laval (STL) ont troqué leur costume contre le port du jeans. Ils sont mécontents des augmentations de salaire que leur a proposées la STL dans le cadre de la réouverture de la convention collective. Les chauffeurs d'autobus ont été unanimes à rejeter les hausses de salaire pour la période du premier août 2001 au 31 juillet 2003. L'employeur leur a offert des majorations de salaire totalisant seulement

cinq pour cent, ainsi qu'une clause d'indexation plafonnant à trois pour cent. En 1998, ils avaient donné leur aval à un contrat de cinq ans se terminant le 31 juillet 2003. L'entente prévoyait la réouverture, cette année, de la convention au chapitre des demandes salariales. Les syndiqué-es avaient aussi répondu à des attentes de la société, qui ont permis à cette dernière de réaliser des économies de 15,6 millions de dollars. Le syndicat regroupe 440 chauffeurs.

M.C.



Journée mondiale d'action le 9 novembre

Droits humains avant ceux du commerce

Le 9 novembre, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à laquelle viennent d'adhérer la Chine et Taïwan, entreprendra une nouvelle ronde de négociations multilatérales afin de libéraliser de nouveaux secteurs économiques. Droits intellectuels, services publics et mouvements des capitaux reviendront sur le tapis à la suite de l'échec retentissant de la rencontre de Seattle, en 1999, marquée par des manifestations monstres dans les rues de la ville.

La Confédération internationale des syndicats libres (CISL), à laquelle la CSN est la seule

centrale syndicale québécoise affiliée, convoque une journée mondiale d'action dans les milieux de travail pour souligner l'importance de faire passer les droits humains fondamentaux avant ceux

du commerce.

Les conseils centraux de la CSN sont invités à prendre part à ces activités. Pour de plus amples détails, visitez le site internet suivant : www.global-unions.org

J.-P.L.

Solidarité!

À Québec, le 13 octobre, une centaine de militants de la CSN-Construction ont appuyé 49 employés du IGA-Sobeys de Saint-Hyacinthe, en lock-out depuis le 21 juin 1999. Ils ont manifesté devant un IGA-Sobeys de Beauport, exigeant la reprise des négociations.



M.C.

La tempête se lève à Météomédia

L'antisindicalisme fait partie de l'air ambiant dans les studios et bureaux de Météomédia depuis que les 125 travailleuses et travailleurs de la chaîne câblée ont décidé de rejoindre la CSN. La pression est montée d'un cran depuis le 21 septembre, jour où deux militantes du syndicat ont été congédiées pour avoir mené des activités syndicales. Un rédacteur-présentateur a pour sa part été déplacé à l'extérieur des murs parce qu'il est impliqué dans la politique municipale de sa ville de la Rive-Sud. La présidente de la Fédération nationale des communications (FNC-CSN), Chantale Larouche, et le vice-président de la CSN, Roger Valois, ont dénoncé les pratiques de l'employeur, Pelmorex inc., qui multiplie les stratagèmes pour rendre la vie difficile à ses employé-es.

Le syndicat a déposé une requête en accréditation devant le Conseil canadien des relations industrielles, le 26 juin. Les salariés veulent obtenir de meilleures conditions de travail et mettre un terme à l'arbitraire.

J.-P.L.

LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

1- Certains mots précédés d'un préfixe prennent un trait d'union, d'autres non. Parfois ils s'écrivent en un seul mot, d'autres fois en deux mots distincts. Le plus merveilleux est que le nombre de combinaisons est proprement infini et qu'on doit les étudier cas par cas pour pouvoir les écrire correctement. Trouvez les erreurs dans les phrases suivantes :

À partir de 1995, et jusqu'en 1997, les États-Unis ont soutenu politiquement les talibans, actuellement au pouvoir en Afghanistan, parce que Washington les considérait comme anti-iraniens, anti-chiites et pro-occidentaux.

Réponse : Le préfixe « anti » n'est rattaché à un mot avec un trait d'union que lorsque le mot débute par la voyelle « i ». On aurait donc dû lire antichite. Le préfixe « pro » s'écrit toujours sans trait d'union sauf si la première lettre du mot qu'il précède est un « o » ou s'il est devant un sigle. Exemple : pro-ZLEA.

2- Il est décidément contre-indiqué, pour un contrebassiste, de jouer à contretemps sur une valse. Tout comme il est déconseillé au cadreur de faire une contre-plongée à contre-jour.

Réponse : Il n'y a pas d'erreur. Les mots qui débute par le préfixe « contre » n'obéissent à aucune règle. Il faut chaque fois consulter le dictionnaire.

3- Les clauses non-pécuniaires de la convention collective sont maintenant négociées. Nous avons opposé une fin de non recevoir aux demandes patronales qui auraient eu pour effet de discriminer les employé-es non-permanents. Nous intensifions nos moyens de pression, au cours des prochaines semaines, pour obtenir un bon règlement sur les questions non-réglées mais nous continuerons de le faire non-violamment.

Réponse : Lorsqu'il précède un adjectif, un participe passé ou un adverbe, le préfixe « non » ne prend jamais de trait d'union. Il prend un trait d'union lorsqu'il précède un nom ou un infinitif. Dans notre exemple, les six mots comprenant le préfixe « non » sont mal orthographiés.

On écrit *opposer une fin de non-recevoir* et non *apposer*.

4- Les télévisions, télécopieurs et micro-ordinateurs sont aujourd'hui monnaie courante. Avec ce développement naissent de nouvelles façons d'organiser les services, comme la télé-médecine et le télé-enseignement, dont la mise en place à grande échelle ne manquera pas de bouleverser les relations de travail.

Réponse : Le préfixe « télé » ne prend jamais de trait d'union. Une seule exception : télé-enseignement. Quant à micro, il prend un trait d'union lorsque le mot qui le suit débute par un « i » ou un « o ». Ainsi, on écrit micro-informatique, mais microéconomie.

Jean-Pierre Larche



L'Auberge

Le p'tit bonheur

Le bonheur est dans le syndicat ! C'est en effet ce qu'ont conclu dans une très grande majorité 47 employé-es de la base de plein-air de l'Auberge Le p'tit bonheur, au Lac Supérieur, dans les Laurentides. À l'occasion d'un vote pris sous la surveillance du ministère du Travail, le 4 septembre, ils ont réaffirmé dans une proportion de 94 pour cent leur volonté de faire partie d'un syndicat affilié à la CSN. La requête en accréditation syndicale pour représenter toutes les personnes salariées, à l'exclusion des monitrices et des moniteurs, avait été déposée le 10 juillet 2000. En plus du dévouement du personnel, la notoriété de l'Auberge Le p'tit bonheur est attribuable au médiatique Père Marcel de la Sablonnière, bien connu du grand public québécois. Il a mis l'auberge de jeunesse sur pied en mai 1962. Le Père de la Sablonnière est décédé le 20 novembre 1999, à Saint-Jérôme, à l'âge de 81 ans.

Casino de Hull

Hilton Lac Leamy

Ils ont joué gagnant : les 115 travailleuses et travailleurs du nouvel hôtel Hilton Lac Leamy de Hull ont misé sur un syndicat CSN. À l'emploi d'un hôtel franchisé du Resto-Casino de Hull, ils ont rejoint, le 8 octobre, le syndicat CSN de cet établissement, dirigé par Loto-Québec.

Chandler

À la Place du Havre de Chandler, en Gaspésie, les cinq travailleuses et travailleurs de l'entretien du centre commercial ont adhéré à la CSN.

Brigadiers à

Salaberry-de-Valleyfield

Pleins d'attentions et surveillant les enfants qui se rendent à l'école, ils ont décidé de voir à leur propre sécurité : 11 brigadières et brigadiers de la Ville Salaberry-de-Valleyfield sont membres de la CSN depuis août. Ils feront partie du syndicat CSN des cols bleus de la municipalité.

Aménagement Myr

Malgré les nombreuses embûches patronales, le

Syndicat national de la sylviculture de la CSN (SNS-CSN) s'étend. Les 36 travailleuses et travailleurs d'Aménagement MYR viennent de faire leur entrée à la CSN. Ce qui porte à 18 le nombre de groupes à faire partie du SNS-CSN. À ce jour, plus de 1000 salarié-es de ce secteur travaillant en Abitibi, en Mauricie et au Saguenay-Lac-Saint-Jean ont rallié la centrale syndicale.

Transport Kruger

À Bromptonville, en Estrie, les 40 chauffeurs à l'emploi de la division camionnage de la papetière Kruger sont devenus membres de la CSN, le 27 août.

Des CPE à Québec

Entre le 24 août et le 5 septembre, 45 salariées de centres de la petite enfance (CPE) de la région de Québec ont choisi la CSN pour négocier leurs conditions de travail. Il s'agit des employées des CPE Le clin d'oeil, Mille-Fleurs et du Village, ainsi que Le petit Baluchon.

Michel Crête

Pour une 10^e année consécutive

La CSN s'implique dans Centraide

Pour une 10^e année consécutive, la CSN sera présente dans la campagne de financement 2001 de Centraide.

« Les problèmes sociaux étant de plus en plus criants, la CSN ne peut aucunement se dérober à ses responsabilités de soutenir celles et ceux qui sont dans le besoin, de souligner Marc Laviolette, co-président de la campagne

pour le secteur public. Ne pensons qu'aux problèmes d'exclusion sociale découlant de la pauvreté ou aux milliers de mises à pied effectuées récemment. »

Le président de la CSN invite donc tous les membres et tous les syndicats de la centrale à s'impliquer activement dans cette campagne. « Cet appui à Centraide va dans le sens de l'appui qu'a toujours donné



la CSN, par ses luttes et ses interventions, aux personnes et aux groupes en difficulté dans notre société. »

B.A.

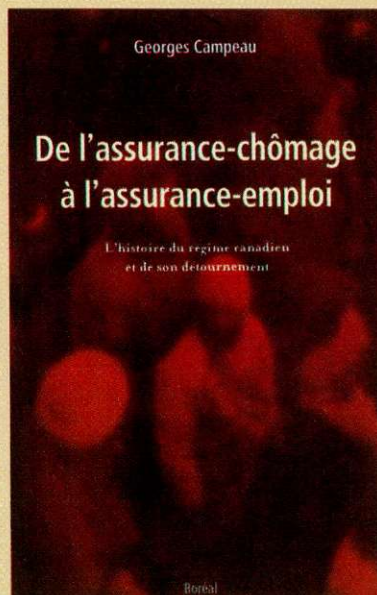
Lecture

Histoire d'un détournement

La dégradation du régime d'assurance-chômage canadien n'étonne plus. Pourtant, à l'origine, le programme adopté sous le gouvernement King en 1940 représentait « un réel progrès » pour tous les chômeurs canadiens. Dans un ouvrage décapant, Georges Campeau, avocat spécialisé dans la défense des droits des chômeurs et professeur de droit social à la faculté de science politique et de droit à l'UQAM, retrace pour nous les origines du programme, son élargissement progressif jusqu'à la fin des années 80 et les raisons sous-jacentes à sa dégradation depuis 1990.

L'auteur démontre bien les intérêts et les idéologies qui s'affrontent au moment de l'adoption du programme. On comprend mieux comment le Canada, s'inspirant inté-

gralement de ce qui existe déjà ailleurs depuis plusieurs décennies, notamment en Grande-Bretagne depuis 1911, ne fait pas œuvre de pionnier en matière de soutien aux sans-emploi. Au contraire, le régime canadien est non seulement tardif, mais il est surtout le fruit d'un sérieux compromis quant au rôle de l'État à l'égard des chômeurs, d'où une évolution fondée sur un équilibre très précaire (p. 133). D'un grand intérêt historique, cet ouvrage est aussi un précieux stimulant pour reprendre le débat sur la responsabilité de l'État à l'égard de



l'emploi et du chômage.

H.G.

Georges Campeau, *De l'assurance-chômage à l'assurance-emploi. L'histoire du régime canadien et de son détournement*, Montréal, Boréal, 2001, 396 p.

Spectacle-bénéfice au profit de l'aut'journal

Pour une presse libre

Un spectacle-bénéfice destiné à financer la publication de l'aut'journal sera présenté ce mercredi 24 octobre à 19 heures, au Medley, situé à l'intersection de la rue Saint-Denis et du boulevard René-Lévesque.

De nombreux artistes ont accepté d'appuyer la cause de ce journal « indépendant, ouvrier et populaire », comme il se définit lui-même. L'aut'journal est publié chaque mois par un collectif, depuis 1984. Monteront notamment sur scène : Claude Dubois, Paul Piché, Pierre Lebeau, Chloé Sainte-Marie, Le Blues du Toaster (c'est-à-dire France Castel, Monique Richard et Nathalie Gadbois), Mononc'Serge, Jean-Marc Massie, Michel Faubert et Tibaud de Costa. Jean-Claude Germain présentera le spectacle.

B.A.



Service de syndicalisation de la CSN

1 800 947-6177
syndicalisation@csn.qc.ca

Voix bâillonnées

Pour Reporters sans frontières (RSF) la situation de la presse est *très grave* dans 28 pays et *difficile* dans 65 ! Dans 96 autres pays, elle est jugée « correcte ».

Avec ténacité, des démocrates haïtiens œuvrent depuis 18 mois pour obtenir que l'assassinat, en avril 2000, du directeur de Radio-Haïti, Jean Dominique, soit suivi de la condamnation des coupables. L'un des suspects, Dany Tous-saint, a rang de sénateur et nourrit l'ambition de se présenter aux présidentielles de 2005. Il a déjà été interrogé par le juge Gassant, chargé de l'enquête, mais continue à nier son implication. L'on ne compte plus les manœuvres pour retarder ou torpiller une enquête qui est devenue un test dans la lutte contre l'impunité. De multiples voix s'élèvent pour que soit levée l'immunité parlementaire du sénateur.

Depuis dix ans, note Amnistie Internationale dans un document rendu public le 27 septembre, il y a eu des avancées et des reculs en Haïti, quant aux



droits humains. « Les membres du mouvement *Lavalas* qui occupent presque tous les postes officiels sont aujourd'hui mêlés à des pratiques dont ils ont eux-mêmes été victimes à l'époque du coup d'État » de 1991, alors que le président Jean-Bertrand Aristide a rendu hommage à Jean Dominique, insistant sur la nécessité de mener à terme cette enquête. Mais les tracasseries administratives se multiplient au point que l'antenne de Radio-Haïti s'est tue trois jours en février pour signaler l'urgence de faire éclater la vérité et de remonter aux commanditaires du crime.

Le changement majeur en Haïti depuis le départ des Duvalier, c'est que les citoyens ont appris à rétorquer à l'arbitraire. Nombreux sont ceux qui souhaitent le res-

pect intégral des trois axes qui ont fait la force du mouvement *Lavalas* débutant : transparence, participation et JUSTICE.

Extrémistes ?

Des innocents souffriront sans doute de la présente croisade antiterroriste. Le *New York Times* du 17 septembre relève que l'organisme chargé, en Allemagne, de protéger la Constitution établit à 58 000 les résidents liés à des « *foreign extremist organizations* », dont 31 500 proches de la mouvance « extrémiste » de l'Islam ! Une semaine plus tard, le même NYT donne la parole à David Cole, juriste de l'université Georgetown, qui évoque la fournée de 6000 arrestations, il y a 80 ans, à la suite d'une explosion visant l'Attorney General Mitchell Palmer. La suite ? Dans 33 villes américaines, on avait arrêté les immigrants soupçonnés d'appuyer des causes radicales. Vigilance, si ! Amalgame, non !

Clément Trudel



**Pour changer les choses:
la CSN**

